



Assemblée des Français de l'Étranger
33^{ème} session
05-09 octobre 2020

Paris, le 08 octobre 2020

L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER

Recommandation : LOI/Rec.2/08.10

**RECOMMANDATION RETIREE CAR AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.
LA RESOLUTION EST décidée commune**

Objet : Associer les élus au traitement des demandes d'aides exceptionnelles Covid.

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu les difficultés relatives à l'information des conseillers des Français de l'étranger sur le dispositif mis en place d'aides exceptionnelles de solidarité destinées à pallier la perte de ressources liée à la pandémie de la Covid-19 et notamment l'inadéquation des premiers critères d'éligibilité,

Vu le rôle d'information de la communauté française que le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a assigné aux conseillers des Français de l'étranger en ce domaine,

Vu la connaissance des Français peuplant les circonscriptions par les élus.

Demande

Que les conseillers des Français de l'étranger soient associés au traitement des demandes d'aides exceptionnelles de solidarité.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		